

M moire d pos  par Ma place au travail

Dans le cadre des auditions publiques pour le Projet de loi 95, *Loi favorisant l' quit  dans l'acc s aux services de garde  ducatifs   l'enfance subventionn s dispens s par les titulaires de permis.*

Pr sent  au minist re de la Famille
Mai 2025

R daction :

Marjorie Peyric, Coordonnatrice aux communications et aux projets sp ciaux, Ma place au travail

Gabrielle Champagne, Coordonnatrice   la mobilisation, Ma place au travail

R vision :

Audrey-Anne Roberge, membre du conseil d'administration de Ma place au travail

  Tous droits r serv s. Toute reproduction, m me partielle par quelque sorte de proc d  que ce soit, est interdite sans autorisation  crite, au pr alable, de Ma place au travail.



Coordonn es :

Ma place au travail
20 boulevard Charest Ouest, Bureau 102, Qu bec
Qu bec G1K 1X2

info@maplaceautravail.org

www.maplaceautravail.org

Table des matières

1. INTRODUCTION.....	2
2. CONTEXTE ET CONSTATS DE TERRAIN.....	4
3. PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET DE LOI 95.....	7
3.1. Une équité difficile à atteindre sans quantité suffisante de places.....	7
3.2. Définition trop restrictive des situations prioritaires: un frein à une vraie équité.....	12
3.3. Inclusion d'enfants à besoins particuliers : un devoir collectif qui demeure irréaliste sans les ressources et les mesures nécessaires.....	15
3.4. Guichet unique : des risques concrets pour les familles.....	20
3.5. Centralisation et affaiblissement de l'ancrage communautaire des SGEE.....	24
3.6. Compréhension et accès à l'information : un enjeu d'équité en soi.....	25
3.7. Suivi et reddition de comptes : pour que l'intention devienne réalité.....	29
4. RECOMMANDATIONS DE MA PLACE AU TRAVAIL (résumé).....	31
5. CONCLUSION.....	34

1. INTRODUCTION

L'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) est un enjeu économique et social critique au Québec. Malgré les différentes mesures et initiatives gouvernementales des dernières années, des dizaines de milliers d'enfants sont toujours en attente d'une place¹, forçant de nombreux parents à retarder, voire à annuler, leur retour au travail ou à jongler avec des solutions temporaires et instables. Au-delà des statistiques, cette pénurie a des répercussions bien réelles : elle prive l'économie québécoise de travailleurs et travailleuses essentiel(le)s, freine l'égalité des chances dès la petite enfance, amplifie les inégalités socio-économiques, alimente la détresse financière et psychologique des familles, affecte l'égalité entre les hommes et les femmes et nuit à la vitalité économique et démographique des régions. De manière générale, la pénurie de places abordables et de qualité continue d'appauvrir trop de familles au Québec.²

Notre présence à cette consultation publique sur le projet de loi n° 95 s'appuie sur une volonté de représenter les préoccupations concrètes des familles québécoises qui vivent les conséquences quotidiennes de la pénurie de places en SGEE au Québec.

Fondée en 2021 à partir d'un mouvement citoyen spontané, Ma place au travail est une organisation à but non lucratif qui défend les droits des parents en attente d'une place en SGEE. Née d'une mobilisation massive face à la pénurie de places en garderie, elle est aujourd'hui la seule organisation spécifiquement dédiée à la défense des intérêts des parents et des familles confrontés à cette réalité, en mettant en lumière les enjeux d'accessibilité, d'abordabilité, d'inclusion et de qualité dans le réseau des SGEE.

Depuis sa création, Ma place au travail a effectué des centaines d'interventions médiatiques, participé à des dizaines de rencontres avec différentes instances gouvernementales et mobilisé des milliers de parents à travers le Québec. L'organisme entretient également une riche vie associative, essentielle pour faire entendre la réalité vécue par les familles sur le terrain.

Comme tous les acteurs de la petite enfance l'ont souligné avant nous à cette Commission, nous reconnaissons les intentions positives du projet de loi. Nous saluons la volonté d'agir pour plus d'équité et de transparence dans l'accès aux places subventionnées et d'encadrer les priorisations, car la discrimination n'a pas sa place au Québec. Cependant, nous souhaitons souligner que le problème de l'accessibilité réside principalement dans le fait qu'il n'y a pas suffisamment de places disponibles en SGEE pour répondre aux besoins des

¹ Ministère de la Famille, 2025. Tableau de bord, mars 2025. [En ligne](#).

² Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS) (2024). *Le revenu viable en Estrie*. [En ligne](#).

parents québécois.

À nos yeux, ce projet de loi ne s'attaque pas aux véritables urgences, à savoir le manque de places accessibles, inclusives et subventionnées pour tous les enfants, la pénurie de personnel qualifié et la diminution de la qualité éducative. Parce que sans places subventionnées, de qualité, accessibles, et en quantité suffisante pour tous les enfants, il n'y aura jamais une réelle équité et le problème ne sera pas réglé. Ce n'est pas en retirant ou en modifiant des critères de priorisation que nous créerons plus de places.

Enfin, ce projet de loi soulève plusieurs préoccupations quant à ses effets concrets, tant pour les familles qui ont déjà une place que pour celles en attente. En tant qu'organisme qui porte la voix des parents à la recherche d'une place en service de garde, Ma place au travail s'appuie sur son expertise terrain et les témoignages de milliers de familles pour mettre en lumière l'urgence d'agir et proposer des pistes d'amélioration. Nous espérons que la relation collaborative entre le ministère et Ma place au travail se poursuive pour qu'ensemble, nous contribuions à bâtir un réseau de services de garde universel et inclusif, qui marquera l'imaginaire des prochaines générations de Québécoises et Québécois qui le fréquenteront et replacera le Québec comme chef de file en matière d'investissements en petite enfance.

2. CONTEXTE ET CONSTATS DE TERRAIN

En 2021, le gouvernement du Québec a annoncé avec force son Grand chantier pour les familles, affirmant haut et fort son engagement à offrir une place en service de garde éducatif à chaque enfant québécois. Cette promesse devait enfin compléter un réseau imaginé il y a plus de 25 ans.³

« Aujourd’hui, en lançant son Grand chantier pour les familles, le gouvernement du Québec vient affirmer haut et fort qu’il fait de cet enjeu une priorité et, pour la première fois, se donne l’objectif précis d’offrir une place à chaque tout-petit au sein du réseau de services de garde éducatifs à l’enfance.

Le temps est venu de compléter, une fois pour toutes, ce réseau imaginé il y a 25 ans.

Nous ne pouvons rater un pareil rendez-vous.

Nous le devons aux enfants, pour qu’ils développent leur plein potentiel, peu importe le contexte socioéconomique au sein duquel ils évoluent. Nous le devons aux parents et principalement aux femmes, qui se demandent comment ils pourront retourner travailler. Nous le devons à nos entreprises, qui grandissent grâce à la participation accrue des jeunes mères et pères.

Nous le devons à toutes les familles du Québec, celles d’aujourd’hui évidemment, mais aussi celles que nos enfants fonderont demain. »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille au lancement du Grand chantier pour les familles, 2021⁴

Or, quatre ans plus tard, cet engagement demeure inachevé. Malgré les annonces, selon les plus récentes données du ministère de la Famille, plus de 26 000 enfants (26 455) étaient officiellement en attente d’une place avant le 31 décembre 2024. Toutefois, ce chiffre sous-estime largement l’ampleur réelle du problème. En effet, il ne prend en compte que les enfants ayant besoin d’une place avant la date de référence (dans ce cas, le 31 décembre). Les enfants dont la date souhaitée de fréquentation est ultérieure (ex. 15 janvier 2025) ne sont pas inclus dans cette statistique, alors qu’ils sont bel et bien en attente d’une place qui correspond réellement à leurs besoins. Lorsqu’on élargit la période, le nombre d’enfants inscrits sur la liste d’attente grimpe à 64 813, toujours selon les plus récentes données du ministère⁵.

³ Ministère de la Famille (2021). *Grand chantier pour les familles*. [En ligne](#).

⁴ Ibid.

⁵ Ministère de la Famille, 2025. Tableau de bord, mars 2025. [En ligne](#).

Il faut aussi considérer une autre réalité silencieuse : de nombreuses familles ont obtenu une place, mais dans un service non subventionné, dont les frais à déboursier sont si élevés qu'ils deviennent insoutenables à long terme. Ces parents cherchent désespérément à changer pour un service plus abordable, sans y parvenir. Selon une étude menée en février 2025 par la firme Mallette, mandatée par notre organisation et réalisée auprès de 1 370 familles de toutes les régions du Québec, 88% des parents ayant une place non subventionnée souhaiteraient changer pour un milieu subventionné⁶. Ces enfants ne sont évidemment pas pris en compte dans la fameuse liste d'attente du ministère.

La pénurie de places, le manque criant de personnes éducatrices qualifiées et les iniquités d'accès persistent, mettant en péril la réalisation de la promesse historique du Grand chantier.

Au-delà des chiffres, cette crise a des répercussions humaines majeures. Notre recherche a révélé les impacts significatifs sur la santé mentale, les finances et la vie professionnelle des familles, particulièrement des mères. De nombreux parents rapportent des pertes de revenu importantes, un isolement social croissant, une détresse psychologique marquée et une détérioration de la conciliation travail-famille-étude.

« Deux ans à attendre une place en garderie pour mes enfants. Une année pour chacun, à travailler à temps partiel avec un bébé sur les genoux. Des conséquences sur mes finances personnelles qui perdureront, voilà ce que m'a coûté la loterie des garderies. »

Témoignage d'une maman ayant vécu les impacts de la pénurie de places en SGEE.

Les données du Conseil du statut de la femme vont dans le même sens : les femmes, encore majoritairement responsables du soin des tout-petits, sont les premières touchées par la pénurie de places en SGEE. Elles retardent ou interrompent leur retour au travail, compromettant leur autonomie financière et accentuant les inégalités économiques entre les sexes⁷.

Ces constats sont appuyés par de nombreux témoignages bouleversants de parents, dont quelques-uns se trouvent en encadré tout au long de ce mémoire.

⁶ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

⁷ Conseil du statut de la femme (2023). *L'accès aux services de garde : un impératif pour les femmes du Québec*. [En ligne](#).

En somme, tant qu'il n'existera pas un droit universel et inconditionnel à une place en SGEE pour chaque enfant, l'égalité recherchée demeurera hors de portée. L'équité ne peut non plus exister sans accessibilité réelle. On ne peut parler d'égalité ou d'équité dans l'accès au réseau si cet accès reste hypothétique pour des dizaines de milliers de familles.

3. PRÉOCCUPATIONS LIÉES AU PROJET DE LOI 95

3.1. Une équité difficile à atteindre sans quantité suffisante de places

Le projet de loi 95 entend favoriser l'équité dans l'accès aux SGEE subventionnés⁸. Mais il aborde principalement les mécanismes de priorisation, sans s'attaquer au cœur du problème : le manque criant de places. En l'absence d'un nombre suffisant de places accessibles et subventionnées, aucun mécanisme de priorisation ne peut véritablement garantir l'équité. Sans un engagement structurel fort sur l'offre de services, les principes d'équité risquent de rester théoriques.

L'enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des SGEE au Québec (EQAUSG) soulignait qu'en 2021, 82% des enfants ayant fréquenté un SGEE avaient commencé leur fréquentation avant ou moins d'un mois avant la date souhaitée⁹. Toutefois, il faut souligner que cette étude ne distinguait pas les aînés de fratries et les frères et sœurs plus jeunes. Sachant qu'il est bien plus facile d'avoir une place lorsqu'on a déjà un enfant dans le service de garde, ces résultats sont potentiellement biaisés. Par exemple, ce même rapport dit que 14% des parents n'ont pas eu à chercher pour trouver un premier service de garde, et que, parmi eux, 71,4% étaient des parents qui avaient déjà un enfant dans le SGEE en question¹⁰.

Pourtant, selon de plus récentes données, une famille sur trois doit attendre plus de 6 mois entre la date souhaitée d'entrée en SGEE (versus 7,7% dans l'EQAUSG en 2021), et une famille sur six doit attendre plus d'un an¹¹ (versus 3,1% dans l'EQAUSG en 2021). Ces délais ne sont pas anodins : ils modifient profondément les trajectoires de vie des familles.

En moyenne, cette attente engendre une perte moyenne de revenu annuel brut de 25 535\$, ce qui représente un fardeau considérable pour des milliers de parents québécois, particulièrement les femmes¹². En 2022, le sondage effectué par le Conseil du Statut de la femme révélait que 22% des mères avaient dû retarder leur retour au travail à cause de la pénurie de places, contre 13% des pères¹³. Mais de plus récentes données révèlent une aggravation importante de la situation : 63% des femmes ont dû prendre un congé

⁸ Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

⁹ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. [En ligne](#).

¹⁰ Ibid.

¹¹ *Ma place au travail* (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

¹² Ibid.

¹³ Conseil du statut de la femme (2023). *L'accès aux services de garde : un impératif pour les femmes du Québec*. [En ligne](#).

supplémentaire à la suite de leur congé parental pour s'occuper de leur enfant pendant la période sans place, comparativement à 15% des hommes.

« Depuis le 27 juin 2019, mon fils est inscrit sur la place 0-5. Et depuis tout ce temps-là, je n'ai jamais eu un appel me disant qu'on aurait une place. J'ai appelé chaque année pour savoir où mon fils était rendu sur la liste. Il n'y avait jamais d'amélioration. Mon fils a été gardé chez sa mamie. Et je remercie beaucoup ma mère d'avoir fait cela. Aujourd'hui, en 2024, ma fille a eu un an. J'ai recommencé à travailler et je n'ai toujours pas de place en garderie. [...] »

Le système est-il brisé? Le système veut-il empêcher les parents de pouvoir s'épanouir à leur travail, s'épanouir dans leur vie, d'avoir une liberté financière, une liberté de pouvoir avoir un peu de temps pour eux, un petit break, sans avoir à stresser, à se demander où est son enfant?

Est-ce que demain je vais avoir quelqu'un pour garder? Est-ce que, dans une semaine, je vais pouvoir faire tous mes chiffres au travail?»

Témoignage d'une maman sans place en SGEE.

Les femmes sont également plus touchées par les impacts psychologiques liés à la pénurie : 71% des femmes ont ressenti une tension ou une nervosité élevées, contre 35% des hommes¹⁴.

Et pour certains parents, la pénurie vient influencer le désir d'avoir un autre enfant. En 2022, le Conseil du statut de la femme affirmait que 39% des parents interrogés avaient affirmé que leur expérience de recherche d'une place avait exercé une influence négative sur leur projet familial¹⁵. Notre récente étude révèle que cette proportion s'élève désormais à 46% chez les familles ayant subi des impacts financiers en raison de la pénurie¹⁶.

Par ailleurs, l'absence de places subventionnées pour tous les enfants engendre des iniquités financières importantes. Environ 20% des places en SGEE au Québec sont offertes dans des milieux non subventionnés¹⁷. Bien que le crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants soit conçu pour compenser cet écart, il est plafonné à 12 275 \$ en 2025, ce qui correspond à un tarif quotidien de 45,90 \$¹⁸. Or, selon un échantillonnage du Protecteur

¹⁴ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

¹⁵ Conseil du statut de la femme (2023). *L'accès aux services de garde : un impératif pour les femmes du Québec*. [En ligne](#).

¹⁶ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

¹⁷ Ministère de la Famille, 2025. Tableau de bord, mars 2025. [En ligne](#).

¹⁸ Ministère des Finances, 2025. Coût de garde quotidien. [En ligne](#).

du citoyen, la majorité des places affichées sur La Place 0-5 dépassent ce montant¹⁹.

« C'est choquant et triste de voir qu'on doit payer une somme pareille pour ne pas avoir à abandonner sa carrière, pour continuer à survivre avec une inflation en perpétuelle croissance! Mais surtout pour offrir à nos enfants un milieu qui leur permet d'être des enfants, avec leurs amis... Nos frais de garde vont passer de 59 à 62\$/jour à partir de juillet, et on a deux enfants!! »

Témoignage d'une maman ayant une place dans un milieu non subventionné..

Il a été démontré que 46% des familles ayant une place non subventionnée paient un tarif supérieur à 55\$ par jour par enfant, et que 27% paient un tarif supérieur à 61\$²⁰. Résultat : des milliers de familles doivent assumer des frais de garde bien supérieurs à ceux que paient les familles ayant gagné à la loterie des places subventionnées creusant les inégalités financières entre elles.

En 2022, le ministère de la Famille s'était engagé à convertir 56 000 places non subventionnées d'ici 2027²¹.

« D'ici cinq, chaque tout-petit québécois pourra avoir une place subventionnée à 8,70\$ dans un service de garde éducatif de qualité. Ça veut aussi dire : l'équité, enfin l'équité, entre tous les parents québécois »

Mathieu Lacombe, ministre de la Famille au lancement du Grand chantier pour les familles, 2021²²

Or, le budget du gouvernement de 2024 ne prévoyait la conversion que de 1 000 places²³ et le budget pour 2025 n'en prévoit que 1 000 de nouveau²⁴. Depuis le début du Grand chantier pour les familles, en 2021, seules 9 898 places ont été converties²⁵. À ce rythme, il sera impossible pour le gouvernement de tenir son engagement dans les délais impartis.

Enfin, si le projet de loi 95 vise une plus grande équité aux SGEE subventionnés, il devrait prendre en compte la question de la qualité éducative. Or, celle-ci est pratiquement absente

¹⁹ Protecteur du citoyen, 2023. Rapport annuel d'activités 2022-2023, p.34. [En ligne](#).

²⁰ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

²¹ Radio Canada (2022). La CAQ veut convertir les garderies non subventionnées en garderies subventionnées. [En ligne](#).

²² Ibid.

²³ Ministère des Finances (2024). *Budget 2024-2025*. [En ligne](#).

²⁴ Ministère des Finances (2025). *Budget 2025-2026*. [En ligne](#).

²⁵ Ministère de la Famille, 2025. *Tableau de bord, mars 2025*. [En ligne](#).

du texte.

Nous rappelons que le dernier rapport du Vérificateur général du Québec (VGQ), paru en mai 2024, dénonçait une dégradation de la qualité dans tous les types de SGEE. Près de 30% des installations évaluées (CPE et garderies privées) avaient échoué à l'évaluation de leur qualité. Cette dégradation touchait tous les types d'installations, et particulièrement les garderies privées, dont plus de la moitié n'atteignait pas les standards minimaux de qualité éducative²⁶.

« Ici, on a la « chance » d'avoir un milieu de garde... mais la qualité laisse amplement à désirer (télé, nourriture pas santé, jeux et stimulation moyenne) et on devra faire 130km de voiture par jour pour aller la porter et la chercher... Ça représente 450\$ d'essence par mois et 2 heures par jour! Et ça, c'est « être chanceux»!!! Ce n'est pas normal! »

Témoignage d'une maman ayant une place, sans pouvoir choisir.

Il est bien établi que les premières années de vie sont déterminantes pour le développement global des enfants²⁷. Offrir une place, c'est bien, mais offrir une place de qualité, c'est essentiel. Les services de qualité ont des impacts durables : meilleure réussite scolaire, réduction des besoins en services spécialisés, meilleure santé mentale, diminution des inégalités, augmentation du revenu à l'âge adulte, etc²⁸. La recherche démontre que plus on agit tôt, plus les interventions sont efficaces et rentables²⁹.

À l'inverse, des services de mauvaise qualité peuvent freiner le développement global des enfants, voire accentuer les vulnérabilités et générer des coûts importants pour la société, selon l'OCDE³⁰. Dans le même ordre d'idée, une étude de l'Université Laval a démontré que les difficultés rencontrées dès la petite enfance, notamment en matière de développement du langage et des habiletés sociales, ont un impact direct sur la réussite scolaire à long terme³¹. Lorsqu'on sait que près de trois enfants sur dix présentent une vulnérabilité dans au moins une sphère de leur développement à leur entrée à la maternelle³², il apparaît essentiel d'investir dans la petite enfance afin de tirer parti de cette période cruciale pour le développement global des enfants.

²⁶ Bureau du Vérificateur général du Québec (2024). *Rapport du Vérificateur général du Québec. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance.* [En ligne.](#)

²⁷ Observatoire des tout-petits (2023). *Pourquoi agir tôt?* Geoffroy Boucher. [En ligne.](#)

²⁸ Observatoire des tout-petits (2018). *Petite enfance : La qualité des services éducatifs.* [En ligne.](#)

²⁹ Heckman J. (2008). *The case for Investing in Disadvantaged Young Children.* [En ligne.](#)

³⁰ OCDE (2020). *Early Childhood Education : Equity, Quality and Transitions.* Report for the G20 Education Working Group. [En ligne.](#)

³¹ La Presse (2023). *La réussite au primaire prédite avant l'entrée à l'école.* [En ligne.](#)

³² Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle 2022.* [En ligne.](#)

Nous insistons sur le fait que tous les types de SGEE ne s'équivalent pas en termes de qualité³³, et qu'il est primordial que celle-ci soit une priorité gouvernementale, au même titre que l'accessibilité et l'équité, afin que tous les enfants puissent bénéficier de services de qualité et des bienfaits sur leur développement global.

Bien que nous saluons l'intention du gouvernement d'améliorer l'équité d'accès aux SGEE, il nous apparaît évident que l'amélioration des critères de priorisation, bien que nécessaire pour empêcher toute discrimination, ne mène pas à une réelle équité et que ce projet de loi ne permettra que de gratter la surface d'un problème d'accessibilité beaucoup plus profond et structurel. L'équité ne sera réellement atteinte que lorsque chaque tout petit aura accès à une place subventionnée, inclusive, et de qualité.

Recommandation 1 :

Nous saluons les intentions du projet de loi, mais son approche reste incomplète. Les mécanismes de priorisation, bien que conséquents en contexte de pénurie, ne peuvent corriger un manque structurel de places.

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille inscrive, dans la Loi, le droit inconditionnel à une place subventionnée, inclusive et de qualité dans un SGEE pour chaque enfant au Québec, afin que le droit des enfants ne soit pas affecté par les priorités politiques du moment ou les changements de gouvernement.

Ce droit devrait être reconnu au même titre que l'accès à l'école : une place attend chaque enfant qui en a besoin, dès que ceux-ci sont prêts à franchir l'étape importante de l'intégration à un SGEE.

Recommandation 2 :

Ma place au travail recommande également que le ministère de la Famille prenne les moyens nécessaires pour développer suffisamment de places subventionnées, inclusives et de qualité pour répondre aux besoins des familles québécoises et que chaque tout-petit ait une place.

³³ Bureau du Vérificateur général du Québec (2024). *Rapport du Vérificateur général du Québec. Qualité des services de garde éducatifs à l'enfance.* [En ligne.](#)

Recommandation 3 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille mette en place un plan concret de conversions afin que celui-ci soit plus rapide. Affirmer que 56 000 places seront converties d'ici 2027, sans aucun plan, est peine perdue. Considérant que les prix élevés des places non subventionnées créent de grandes iniquités entre les familles, il est primordial que toutes les places non subventionnées soient converties le plus rapidement possible.

Recommandation 4 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille fasse un suivi adéquat pour s'assurer que le plan d'action en œuvre concernant la qualité éducative entraîne une hausse significative de la qualité éducative dans l'ensemble des SGEE (subventionnés ou non).

Recommandation 5 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille commence le plus rapidement possible l'évaluation de la qualité des services de garde en milieu familial et mette en place un plan concret de redressement de la qualité pour ceux qui n'atteindront pas les standards minimaux.

3.2. Définition trop restrictive des situations prioritaires: un frein à une vraie équité

Comme illustré précédemment, le manque important et persistant de places dans les SGEE rend impossible l'accès universel et inconditionnel pour tous les enfants du Québec. Ce contexte de pénurie impose d'admettre certains enfants, et d'en laisser d'autres de côté. Dans cette perspective, en attendant que le réseau soit complété et en cohérence avec le principe d'équité, il est justifié de prioriser les enfants pour qui la fréquentation d'un SGEE peut avoir un impact particulièrement bénéfique et protecteur sur leur développement et leur trajectoire de vie.

Le projet de loi 95 identifie les enfants vivant en contexte de précarité socio-économique parmi les groupes prioritaires³⁴, ce que nous saluons (quoique cette priorité demeure facultative donc non garantie). Il est en effet bien démontré que l'accès à des services

³⁴ Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

éducatifs de qualité favorise l'égalité des chances pour ces enfants³⁵. Toutefois, nous exprimons de vives préoccupations quant à la définition restreinte de cette précarité telle qu'énoncée par le gouvernement. Si seules les familles bénéficiant de l'aide de dernier recours ou du montant maximal de l'allocation familiale sont considérées comme vivant en contexte de précarité, il est risqué de passer à côté du réel effet recherché. Cette définition rigide ne reflète pas suffisamment la complexité des réalités sociales actuelles ni la diversité des formes de vulnérabilité vécues par de nombreuses familles. Pensons par exemple aux familles immigrantes, qui peuvent vivre des conditions socio-économiques instables et un isolement marqué³⁶. D'ailleurs, les parents immigrés au Québec « déclarent plus fréquemment que les parents nés au Québec être en difficulté pour offrir des environnements sécurisants à leurs enfants »³⁷.

« J'ai dû aller dans des banques alimentaires parce que je ne pouvais pas travailler. C'est dur sur l'orgueil... »

Témoignage d'une maman monoparentale sans place en SGEE³⁸.

« C'est très anxiogène de voir un certain montant d'argent sur ta paie et de te dire: j'annule quel paiement pour pouvoir nourrir ma famille? J'essaye de garder bonne mine, mais à l'intérieur, je suis complètement terrifiée. [...] Mon réseau est quand même très limité, surtout que je suis séparée, donc je ne peux pas solliciter mon ex-belle-famille. J'ai mes parents, mais ils sont à Victoriaville. J'ai un copain, mais il travaille aussi pour le gouvernement. Donc, qu'est-ce que je fais si je ne peux pas faire garder mes enfants? J'ai quoi comme option? Je n'en ai pas. »

Témoignage d'une maman monoparentale vivant les impacts de la crise des SGEE³⁹.

De plus, les familles monoparentales sont particulièrement touchées par l'inaccessibilité aux SGEE. Une étude récemment réalisée par notre organisme en collaboration avec Mallette, révèle que 79% des familles monoparentales subissent une perte de revenus due à l'absence de place, et que, pour plus du quart d'entre elles, cette perte dépasse 20 000 \$ par an. Pire encore, 39% de ces familles s'endettent pour faire face à cette situation⁴⁰.

³⁵ Observatoire des tout-petits (2018). Petite enfance : La qualité des services éducatifs. [En ligne](#).

³⁶ Dagenais, F., et J.-P., Hotte. Rapport préliminaire du comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel, Montréal, Québec, 2019. [En ligne](#).

³⁷ Ibid.

³⁸ Le journal de Québec (2025). Crise dans les garderies: « J'ai dû aller dans des banques alimentaires parce que je ne pouvais pas travailler ». [En ligne](#).

³⁹ Le journal de Montréal (2025). « Je n'ai plus rien »: une mère monoparentale subit les conséquences de la grève dans les CPE. [En ligne](#).

⁴⁰ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

« Je me suis mise sur les listes d'attente, j'ai agrandi le périmètre pour m'assurer d'avoir une place parce que je savais que ce serait un challenge. [...] Tout ce que je souhaite c'est de retourner travailler. Donc, payer des taxes, payer des impôts, contribuer à la société, offrir le meilleur à ma fille. Ma fille est à un âge où elle a besoin d'être stimulée. [...] Finalement, le gouvernement m'a carrément dit que la solution qui s'offre à moi c'est l'aide sociale. Évidemment, ce n'est pas une solution que je veux considérer. »

Témoignage d'une maman monoparentale sans place en SGEE⁴¹.

Soulignons que, dans le cas des familles monoparentales, la perte financière est amortie par une seule personne, contrairement aux familles biparentales chez qui cette perte sera répartie entre les deux parents. Ces données montrent clairement que l'absence d'une place en SGEE n'est pas un simple inconvénient logistique, mais peut entraîner un glissement vers une précarité accrue, avec des conséquences directes sur la stabilité économique et le bien-être des enfants.

Recommandation 6 :

Dans un contexte où la priorisation est inévitable, puisqu'il n'y a pas encore suffisamment de places pour tous les tout-petits québécois, si le gouvernement souhaite réellement favoriser l'accès aux enfants vivant en contexte de précarité, il doit revoir et élargir sa définition de cette notion.

Ma place au travail recommande que soient reconnues comme prioritaires un plus large éventail de situations de précarité et de vulnérabilité, incluant notamment la monoparentalité. Une approche plus inclusive réduirait les risques d'exclure ceux qui pourraient le plus bénéficier des SGEE, et éviterait de recréer une hiérarchie parmi des enfants également vulnérables.

Par ailleurs, nous rappelons qu'il ne suffit pas d'accéder à une place, puisque c'est la qualité éducative des milieux qui constitue le déterminant clé des effets bénéfiques des SGEE, particulièrement pour les enfants en situation de précarité ou de vulnérabilité. Mentionnons donc encore une fois l'importance que des actions concrètes soient mises en œuvre pour garantir des services de haute qualité dans tous les milieux. Cela d'autant plus que, selon le rapport *Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel*, « les tout-petits vulnérables sont plus susceptibles de fréquenter des services de moins bonne qualité, ce qui peut également exacerber les iniquités »⁴².

⁴¹ Noovo (2025). Manque de place en garderie: une mère monoparentale doit repousser son retour au travail. [En ligne](#).

⁴² Dagenais, F., et J.-P., Hotte. Rapport préliminaire du comité-conseil Agir pour que chaque tout-petit développe son plein potentiel, Montréal, Québec, 2019. [En ligne](#).

Selon l'EQAUSG, 10% des familles dont les 2 parents (ou le parent seul) n'ont pas de diplôme n'ont pas réussi à trouver de place en SGEE par rapport à seulement 4% pour les parents ayant un diplôme secondaire, 3,4% pour les parents ayant un diplôme collégial et 2,6% pour les parents ayant un diplôme universitaire. La même étude révèle également que 31,4% des familles à faible revenu ont une place en CPE versus 39,6% des familles à revenu élevé⁴³.

Recommandation 7 :

Vu les disparités de fréquentation d'un SGEE ou d'un CPE entre les familles à faible revenu et celles à revenu élevé, en plus de la priorisation des enfants vivant en situation de précarité socio-économique, Ma place au travail recommande l'analyse de l'ensemble des obstacles freinant la fréquentation d'un SGEE, et plus particulièrement d'un CPE, pour ces enfants, puis la mise en place de stratégies pertinentes et diversifiées pour améliorer l'accessibilité.

Notons que la répartition territoriale des CPE selon les régions peut, entre autres, poser problème et devrait être prise en compte. Il existe effectivement d'importantes disparités régionales dans la répartition des CPE en milieu défavorisé, dont à Montréal où en 2023, « le nombre de places en CPE par 100 enfants était nettement plus élevé dans les quartiers favorisés sur le plan matériel que dans les quartiers défavorisés »⁴⁴.

Enfin, nous réitérons que la seule manière de réaliser pleinement la mission sociale des SGEE est de garantir une place de qualité, abordable et inclusive à tous les enfants. C'est seulement par cette voie que le réseau pourra jouer son rôle de levier pour une meilleure justice sociale et économique, en plus du soutien au développement global des tout-petits.

3.3. Inclusion d'enfants à besoins particuliers : un devoir collectif qui demeure irréaliste sans les ressources et les mesures nécessaires

Alors que l'accès universel aux SGEE demeure un objectif encore inachevé, il nous apparaît sensé que les enfants ayant besoin de soutien particulier figurent parmi les catégories prioritaires en matière d'admission (quoique cette priorité demeure facultative donc non garantie). Cette reconnaissance est non seulement cohérente avec les principes d'équité et d'égalité des chances, mais elle reflète également l'impact bénéfique documenté de leur

⁴³ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique.* [En ligne.](#)

⁴⁴ Observatoire des tout-petits (2025). *Comment les centres de la petite enfance sont-ils répartis sur le territoire québécois?* Geoffroy Boucher. [En ligne.](#)

⁴⁵ Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (2024). *Rapport de la directrice de santé publique : La santé et le développement des enfants montréalais - Citoyens du monde d'aujourd'hui et de demain.* [En ligne.](#)

inclusion sur leur développement global, leur participation sociale et la valorisation de la diversité dès la petite enfance⁴⁶.

L'intention du projet de loi 95 à cet égard semble donc louable. Toutefois, prioriser l'accès sans mettre en place les conditions réelles de l'inclusion revient à créer un droit théorique, difficilement applicable dans les faits. Selon l'Enquête provinciale sur les pratiques inclusives en milieux de garde de 2022, 43% des gestionnaires considèrent que le financement alloué pour soutenir les besoins particuliers des tout-petits est insuffisant, et 91% d'entre eux rapportent que les besoins de soutien par des professionnels sont non comblés dans leur milieu. De plus, 52% du personnel éducateur indique ne pas se sentir suffisamment formé ou soutenu pour assurer une inclusion de qualité⁴⁷.

« Aujourd'hui, j'ai perdu espoir. Je pleure en silence pendant que mon fils dort collé à moi. C'était comme si tout s'effondrait autour de nous. Après des mois de recherches, nous avons enfin trouvé deux options de garderie pour notre fils. La première était tout simplement impensable, un environnement qui ne respectait ni nos valeurs ni les besoins de notre enfant. Et puis est venue la deuxième chance, un milieu familial idéal, à seulement 10 minutes de chez nous. Nous y avons cru pendant un bref moment. Tout semblait parfait jusqu'à ce que la responsable apprenne que notre fils a une allergie. Aussitôt, elle a décliné.

Ce refus a réveillé une réalité cruelle. Depuis que notre fils a été diagnostiqué avec sa première allergie, c'était comme si chaque porte se fermait avant même d'être ouverte. Nous savions que ce serait un obstacle immense, mais être confronté à ce refus nous a frappés de plein fouet. Il ne restait plus beaucoup de temps avant la fin de mon congé maternité, et sans garderie, c'était comme si nous perdions tout, la stabilité, l'emploi et le plus gros revenu de notre famille. Cette situation est devenue un tourbillon de stress, d'incertitude et de désespoir. Nous ne voulons que le meilleur pour notre fils, mais ce système, ces circonstances, nous privent de la moindre solution. Mon cœur saigne aujourd'hui. »

Témoignage d'une maman.

Nous soulignons ici que l'inclusion n'est pas qu'un objectif éducatif : c'est un projet de société, un engagement collectif envers l'équité, qui ne peut reposer uniquement sur les épaules des SGEE. L'expression bien connue « Il faut tout un village pour élever un enfant » prend ici tout son sens. Les SGEE ne peuvent à eux seuls combler l'ensemble des besoins complexes que présentent certains enfants : une collaboration renforcée avec les réseaux

⁴⁶ Observatoire des tout-petits (2023). *Tout-petits ayant besoin de soutien particulier. Comment favoriser leur plein potentiel?* [En ligne](#).

⁴⁷ Dionne, C., et autres (2022). *Rapport de recherche : résultats de l'Enquête provinciale sur les pratiques inclusives dans les milieux de garde*. [En ligne](#).

de la santé, des services sociaux, du communautaire et de l'éducation est essentielle. Ces partenariats doivent être concrets, pérennes, et les partenaires suffisamment disponibles pour réellement renforcer les capacités des milieux.

Par ailleurs, plusieurs obstacles structurels à l'inclusion demeurent. L'accessibilité des locaux, et la présence de matériel adapté sont des éléments essentiels quant à la pleine participation de certains enfants, et sont souvent mentionnées comme une raison ne permettant pas d'accueillir les enfants ayant besoin de soutien particulier, particulièrement les enfants avec un handicap moteur⁴⁸. À cela s'ajoute une réalité moins visible, mais tout aussi préoccupante : les représentations normatives de l'humain, de la petite enfance et du développement de l'enfant sont toujours présentes dans notre inconscient collectif, n'épargnant pas les SGEE⁴⁹. C'est-à-dire que percevoir, parfois de façon inconsciente, le besoin de soutien particulier comme une réalité à part, anormale ou problématique, peut freiner la volonté d'intégration. Ces visions normatives risquent aussi de maintenir des approches d'intervention qui opposent ces enfants aux autres ou qui sont orientées sur « le problème » de l'enfant⁵⁰, compromettant ainsi leur pleine participation au milieu et leur intégration sociale.

« J'ai dû, pour ma part, arrêter de travailler 5 ans parce que je ne trouvais pas de place pour ma fille handicapée. Exact. Un CPE était prêt à la prendre, mais ils avaient besoin de la mesure exceptionnelle pour pouvoir lui offrir de l'accompagnement 1-1 (ma fille a une paralysie cérébrale avec déficience cognitive). Mais dans les critères d'admission à la MES, il y a que l'enfant doit déjà bénéficier de l'AISG et avoir un plan d'intégration, donc déjà fréquenter le CPE. Or, on avait besoin de la MES pour que le milieu puisse l'intégrer.

Bref, la poule ou l'œuf. On avait aussi eu des appels d'endroits où son groupe aurait été au 2e étage, donc impossible de la prendre.

J'ai trouvé extrêmement frustrant que les enfants handicapés ne puissent pas être priorisés sur les listes, parce qu'on a juste les CPE comme option (les milieux familiaux étant rarement adaptés, c'est souvent au sous-sol, et les milieux non subventionnés ne peuvent avoir l'AISG/la MES), et on se retrouve dans le même bassin que les autres familles qui, bien que ce soit dommage, peuvent quand même se tourner vers les milieux privés avec retour anticipé.

Bref, les plus vulnérables qui se retrouvent encore avec des obstacles, des mamans qui

⁴⁸ La table pour l'intégration en service de garde des enfants ayant une déficience - région de Montréal (TISGM) (2021). *Trajectoire de l'intégration des enfants ayant des besoins particuliers : du service de garde éducatif à l'enfance jusqu'à l'entrée à l'école.* [En ligne.](#)

⁴⁹ Ibid.

⁵⁰ Observatoire des tout-petits. *Tout-petits ayant besoin de soutien particulier : Comment favoriser leur plein potentiel ?*, Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, 2023. [En ligne.](#)

n'ont pas de répit et doivent mettre leur carrière sur pause. On me reprochait aussi à mots couverts (les intervenants du cisss) de ne pas accepter d'étendre mon rayon de recherche à 25 minutes de voiture de la maison, comme si j'étais de mauvaise foi. Mais avec un enfant handicapé et une seule voiture, on devait pouvoir se rendre rapidement en cas de besoin. »

Témoignage d'une maman d'un enfant ayant besoin de soutien particulier ayant vécu les impacts de la pénurie de places en SGEE.

L'accès à de l'aide financière et à des services spécialisés pour les enfants ayant besoin de soutien particulier repose encore largement sur l'obtention d'un diagnostic formel ou sur l'intervention d'un professionnel de la santé. Or, ce mode d'accès demeure difficile pour de nombreuses familles, en raison notamment des longs délais d'attente, de la complexité et de la durée des démarches, de l'absence d'un médecin de famille ou encore du très jeune âge de l'enfant. Bien que le programme *Agir tôt* vise à améliorer le repérage précoce des retards de développement, son déploiement n'est pas optimal partout dans la province⁵¹ et des enfants demeurent sans accès aux ressources dont ils auraient réellement besoin. Ce manque de soutien peut compromettre leur préparation à l'entrée scolaire et accentuer les inégalités dès la petite enfance. Une plus grande souplesse quant à l'octroi de ressources supplémentaires pour ces enfants, ou alors un investissement supplémentaire dans le programme *Agir tôt*, pourrait permettre d'agir plus rapidement et d'éviter que ces enfants ne soient laissés pour compte.

Recommandation 8 :

Afin que la priorité accordée aux enfants ayant besoin de soutien particulier mène à une inclusion réelle, et non simplement symbolique (ou que le projet de loi 95 ne soit pas un « rendez-vous manqué » pour faire la différence et véritablement favoriser ces enfants), Ma place au travail recommande qu'elle soit accompagnée de la mise en place de mesures concrètes, coordonnées et structurantes, en soutien à l'inclusion pour l'ensemble des SGEE. Cela commence par un financement stable, adéquat et flexible dédié à l'inclusion, permettant de couvrir les besoins des milieux en matière de ressources humaines, d'aménagements physiques et de matériel adapté.

Il est également impératif de garantir, dans toutes les régions du Québec, un accès élargi à des professionnels qualifiés, qui peuvent agir en soutien direct aux milieux éducatifs, de manière soutenue et régulière.

⁵¹ Observatoire des tout-petits. *Tout-petits ayant besoin de soutien particulier : Comment favoriser leur plein potentiel ?*, Montréal, Québec, Fondation Lucie et André Chagnon, 2023. [En ligne.](#)

Recommandation 9 :

Ma place au travail recommande également le soutien au déploiement ou à la consolidation de modèles de collaboration intersectorielle visant le renforcement des capacités des équipes éducatives.

Ces partenariats, entre les secteurs de l'éducation, de la santé, des services sociaux et du milieu communautaire, doivent s'ancrer dans une logique de prise en charge collective et de coresponsabilité envers la petite enfance et l'inclusion des enfants. Les parents doivent bien sûr être impliqués dans toutes les démarches qui concernent leurs enfants.

Recommandation 10 :

Ma place au travail recommande de reconnaître les besoins des enfants qui, bien qu'ils ne présentent pas de diagnostic formel ou n'ont pas accès à un professionnel de la santé, manifestent des défis significatifs. Nous recommandons davantage de souplesse quant à l'octroi de ressources supplémentaires pour ces enfants, ou alors un investissement supplémentaire pour l'optimisation du programme *Agir tôt*.

Recommandation 11 :

Enfin, Ma place au travail recommande que la formation initiale et continue des personnes éducatrices et des gestionnaires intègre de manière transversale les notions de soutien particulier, d'inclusion et de justice sociale, et que des espaces de planification et d'échanges professionnels puissent être offerts pour soutenir la présence et l'évolution des pratiques inclusives.

Quant aux environnements physiques, ceux-ci devraient systématiquement respecter les principes d'accessibilité universelle et contenir du matériel pédagogique adapté aux besoins variés des enfants.

3.4. Guichet unique : des risques concrets pour les familles

Le projet de loi 95 renforce le rôle du guichet unique d'accès aux services de garde⁵². Si nous saluons l'intention de moderniser et rendre plus transparent le processus d'admission, plusieurs modalités de fonctionnement du guichet suscitent de vives inquiétudes, notamment concernant l'architecture technique, la transparence du système, la reddition de comptes et la sécurité des données.

Dans le Grand chantier pour les familles, le gouvernement souhaitait notamment «clarifier, pour le public, la manière dont sont appliquées les politiques d'admission des SGEE», «créer une véritable liste d'attente répondant aux besoins des parents qui souhaitent connaître leur rang dans les divers SGEE», et «garantir la protection des données personnelles en plaçant le guichet unique sous la responsabilité du gouvernement»⁵³.

Suite aux ratés informatiques qu'a connus la Place 0-5, et aux échecs notoires, comme celui de SAAQclic, il est légitime de craindre des failles dans la conception, le fonctionnement et la protection des renseignements personnels.

Par ailleurs, certaines modalités prévues dans le fonctionnement du guichet unique soulèvent de sérieuses inquiétudes pour les familles. Par exemple, nous avons appris que, lorsqu'un SGEE refuse un enfant (par exemple, faute de ressources temporaires ou d'aménagements nécessaires pour des besoins particuliers), ce dernier est automatiquement retiré de la liste d'attente de ce milieu. Cette logique ne tient pas compte des réalités du terrain : dans bien des cas, le refus est temporaire, non définitif.

Dans un contexte de rareté, particulièrement en région, être retiré d'une liste représente une perte de chance considérable. Cela ajoute une forme d'insécurité supplémentaire pour des parents déjà vulnérables face à l'incertitude du système.

Recommandation 12 :

Ma place au travail recommande que le projet de loi soit modifié afin de permettre aux SGEE de signaler un refus temporaire d'un enfant, sans que cela n'entraîne une suppression automatique sur la liste d'attente.

La loi stipule que «Elle a également pour objet de favoriser le développement harmonieux d'une offre de services de garde éducatifs à l'enfance, qui soit pérenne et qui tienne compte

⁵² Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

⁵³ Ministère de la Famille (2021). *Grand chantier pour les familles*. [En ligne](#).

*des besoins des parents, afin de faciliter la conciliation de leurs responsabilités parentales avec leurs responsabilités professionnelles ou étudiantes, ainsi que de leur droit de choisir le prestataire de services de garde éducatifs.»*⁵⁴

Les besoins des parents sont clairs, la très grande majorité souhaite une place subventionnée, et notamment en CPE. Selon l'EQAUSG, 91% des parents souhaitaient, en 2021, une place subventionnée, et 73,8% des parents souhaitaient une place en CPE⁵⁵. Notre propre étude, en 2025, confirme cette tendance : 88% des parents ayant une place dans un milieu non subventionné souhaiteraient changer pour un milieu subventionné, et 70% aimeraient intégrer un CPE⁵⁶.

Or, il n'y a pas suffisamment de places subventionnées pour tous les enfants du Québec pour permettre ce choix réel. La majorité des parents sont confrontés à un non-choix : ils doivent se contenter de ce qui est disponible, de ce qui leur est offert. Selon l'EQAUSG, 54% des parents se «rabbattaient», en 2021, sur un SGEE qui ne correspondait pas à leurs critères de recherche, un chiffre encore plus élevé chez ceux en recherche pour leur premier enfant (59,1%), et encore là, les statistiques incluent les fratries, ce qui peut venir biaiser l'ampleur du problème pour les parents à la recherche d'une place pour leur premier enfant⁵⁷.

Recommandation 13 :

Selon les plus récentes données du ministère, 9 694 places ont été créées en CPE depuis 2021, et 17 891 places ont été créées en garderies subventionnées. Parmi ces créations, seules 123 places non subventionnées ont été converties en places en CPE, comparativement à 9 775 places qui ont été converties en places en garderies subventionnées⁵⁸.

Ma place au travail recommande que le développement de nouvelles places en installations se fasse de manière prioritaire en CPE, car c'est le modèle qui semble le plus recherché par les parents et qui semble le mieux répondre à leurs besoins.

⁵⁴ Gouvernement du Québec (2024). *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne](#).

⁵⁵ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. [En ligne](#).

⁵⁶ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec*. [En ligne](#).

⁵⁷ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. [En ligne](#).

⁵⁸ Ministère de la Famille (2025). *Sommaire des créations nettes : 31 mars 1999 à ce jour*. [En ligne](#).

Recommandation 14 :

Ma place au travail recommande également que les garderies non subventionnées soient converties le plus rapidement possible et que les garderies voulant se convertir en CPE aient le soutien nécessaire pour y arriver.

Dans le projet de loi 95, il est fait mention de différentes catégories d'ordonnancement s'appliquant à l'ensemble des admissions⁵⁹. Nous comprenons et partageons l'intention derrière certaines règles de priorisation proposées. Nous comprenons le désir de vouloir prioriser les familles sans place. Cependant, la catégorie 4 indique qu'un enfant qui est déjà admis dans un CPE ou dans une garderie subventionnée passerait derrière un enfant qui n'a pas de place, qui a une place dans une garderie non subventionnée, ou qui a une place dans un milieu familial, subventionné ou non.

Cette mesure soulève deux préoccupations majeures. D'une part, elle envoie un message implicite selon lequel les milieux familiaux, subventionnés ou non, ne seraient qu'une « salle d'attente », qu'une option temporaire, ou de « seconde zone », plutôt qu'un véritable choix éducatif. Cela risque de nuire à leur attractivité, alors qu'ils sont appréciés par de nombreuses familles, pour leur environnement stable, chaleureux et personnalisé. L'EQAUSG indiquait d'ailleurs que les milieux familiaux subventionnés étaient le type de SGEE préféré pour 17,3% des parents⁶⁰. Ne pas les valoriser dans les règles du guichet pourrait contribuer à leur désaffection, voire à leur fermeture dans certaines régions. Nous rappelons que les milieux familiaux correspondent à 70 966 places, selon les dernières statistiques du ministère, soit 24% des places disponibles dans le réseau⁶¹, et que, contrairement à une installation, si une responsable d'un milieu familial ferme, c'est 6 places qui sont automatiquement et immédiatement perdues.

Cette catégorie vient également directement en contradiction avec le droit des parents de choisir le SGEE de leur enfant. Un parent qui accepte une place dans une garderie subventionnée ou un CPE, même si cette installation n'est pas son premier choix (lieu trop éloigné, incertitude sur la qualité éducative, etc.), perdra toute possibilité d'avoir une place ailleurs puisqu'ils passeront toujours derrière un enfant qui n'a pas de place, qui a une place dans une garderie non subventionnée ou qui a une place dans un milieu familial. Et comme nous l'avons mentionné précédemment, 54% des parents se « rabattaient », en 2021, sur un

⁵⁹ Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

⁶⁰ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique*. [En ligne](#).

⁶¹ Ministère de la Famille, 2025. *Tableau de bord, mars 2025*. [En ligne](#).

SGEE qui ne correspondait pas à leurs critères de recherche⁶². Il est donc très fréquent qu'un parent accepte une place, mais souhaite changer quand l'opportunité se présente. Cette catégorie ajoute une pression inutile et à un climat d'anxiété pour des familles déjà en détresse.

La recherche d'une place est déjà source d'anxiété pour 93% des familles interrogées dans notre étude⁶³. Ce critère risque surtout de brimer le choix des parents, mais pourrait aussi entraîner un nouveau phénomène si certaines familles choisissent de refuser une place, pourtant précieuse, dans une garderie subventionnée par exemple, pour ne pas perdre la possibilité d'avoir une place en CPE (puisque nous le rappelons, le CPE est le choix le plus populaire des parents).

Recommandation 15 :

Les parents ayant une place dans un CPE ou une garderie subventionnée ne devraient pas être désavantagés par rapport à ceux qui n'ont pas de place, qui ont une place dans une garderie non subventionnée ou dans un milieu familial.

Ma place au travail recommande donc que la quatrième catégorie d'ordonnancement soit enlevée, afin que les parents aient toujours le choix, droit qui est déjà limité, voire impossible, en raison de la pénurie de places subventionnées disponibles.

Recommandation 16 :

Les parents ne devraient pas perdre leur rang sur une liste d'attente d'un SGEE s'ils souhaitent y rester, même s'ils acceptent une place ailleurs. Le système doit reconnaître que les besoins évoluent et que les parents devraient toujours avoir le choix.

⁶² Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique.* [En ligne.](#)

⁶³ Ma place au travail (2025). *Étude socioéconomique des impacts de la pénurie de places en services de garde sur les familles au Québec.* [En ligne.](#)

3.5. Centralisation et affaiblissement de l’ancrage communautaire des SGEE

Nous comprenons que les principes d’équité, de transparence et de mixité sociale motivent le projet de loi 95, qui propose une uniformisation des politiques d’admission dans les SGEE subventionnés en installation à travers le Québec⁶⁴. Nous reconnaissons également que certains enjeux de discrimination, notamment sur la base de la religion, de la langue ou de l’appartenance ethnoculturelle, ont été mis en lumière dans les médias récemment, et que le gouvernement souhaite les corriger. La ministre de la Famille a également justifié le projet de loi par le grand nombre de politiques d’admission actuellement en vigueur.

Toutefois, il nous semble essentiel de nuancer ce portrait. La diversité des politiques d’admission n’est peut-être pas uniquement le reflet de disparités problématiques. Elle peut aussi être le témoignage d’un ancrage territorial fort, d’un ancrage communautaire construit sur des années de pratiques et d’ajustements en fonction des besoins concrets des familles locales. Cette pluralité de pratiques peut refléter une capacité d’adaptation précieuse, fondée sur une connaissance fine du territoire, et une proximité réelle avec les communautés.

En cela, l’uniformisation proposée pourrait, malgré ses bonnes intentions, avoir pour effet pervers de diluer la capacité d’action locale des SGEE, en affaiblissant leur souplesse, leur agilité et leur réactivité. Elle risque aussi de compromettre l’un des principes fondateurs du réseau des CPE, inspiré à l’origine des garderies populaires : celui du « avec » et « pour » la communauté, en s’enracinant dans les réalités sociales, culturelles et économiques du quartier ou du territoire.

Nous soutenons pleinement l’objectif de mixité sociale, mais celle-ci ne doit pas se faire au détriment de la représentativité locale. Tout comme les écoles de quartier, les SGEE doivent pouvoir refléter la diversité de la population qui les entoure. Ils doivent aussi rester des lieux de proximité, de démocratie, où les familles ont un rôle à jouer, notamment dans les instances de gouvernance.

Ces milieux sont alors bien plus que des lieux de garde : ce sont des acteurs du développement local, qui contribuent à la cohésion sociale et à la vitalité des communautés. Les contraindre par une centralisation rigide, c’est peut-être prendre le risque de se passer d’écosystèmes bien implantés, porteurs de sens et d’innovation sociale.

⁶⁴ Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l’équité dans l’accès aux services de garde éducatifs à l’enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

Recommandation 17 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille reconnaisse et valorise l'expertise développée dans les SGEE en matière de connaissance fine des réalités locales.

Recommandation 18 :

Ma place au travail recommande également de préconiser une approche communautaire de proximité au sein des SGEE, en encourageant la création de liens avec partenaires et familles du territoire, puis en favorisant la participation de ces dernières aux structures de gouvernance.

Ces éléments contribuent selon nous au développement de pratiques et de services mieux adaptés aux réalités et aux besoins de la population desservie.

Recommandation 19 :

Finalement, Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille envisage le maintien d'une marge de manœuvre locale dans l'élaboration et l'application des politiques d'admission, afin que les SGEE conservent leur agilité et leur capacité à répondre efficacement aux besoins de leur communauté.

3.6. Compréhension et accès à l'information : un enjeu d'équité en soi

Dans un système aussi complexe et compétitif que celui des services de garde éducatifs, la capacité des familles à bien comprendre les démarches d'inscription, les critères de priorisation et les délais d'attente est déterminante. Un manque d'information claire ou accessible peut, à lui seul, créer un stress immense sur les familles?

Jusqu'à présent, le guichet unique a créé énormément d'insatisfaction et d'inquiétude chez les parents. Beaucoup découvrent que s'y inscrire, même dès les tout débuts de la grossesse, ne suffit pas du tout pour trouver une place. Les parents doivent faire de nombreux appels, publier sur des groupes Facebook, relancer les milieux, se déplacer, etc. Ces démarches nécessitent de mobiliser du temps et une énergie considérables pour manifester leur intérêt à un ou une responsable d'accepter leur enfant. L'expérience est particulièrement éprouvante pour des parents en post-partum, déjà confrontés à l'arrivée d'un nouveau-né et à la gestion d'un quotidien chamboulé.

«J'habite Rouyn-Noranda. Ma fille a 2 ans et demi, et la garderie en milieu familial où elle allait vient de fermer à 2 semaines de préavis. Cette fermeture a créé énormément de détresse chez moi. Non seulement ma fille perdait ses amis, son éducatrice et ses repères, mais en plus, elle doit composer avec une maman enceinte de 37 semaines ayant de la difficulté à se déplacer. J'ai appelé tous les CPE de la ville en pleurant, en panique. Je suis terrorisé à l'idée de ne pas trouver de place adéquate pour ma fille, mais encore plus pour mon poupon lors de mon retour au travail dans quelques mois. Les places poupons sont en effet inexistantes.

Aucun CPE que j'ai contacté n'ont pu me répondre sur mon rang dans la liste d'attente. Je ne suis pas la première maman en détresse qui les contacte, évidemment. Excepté le CPE bureau coordonnateur des milieux familiaux, qui ont mis ma fille prioritaire sur la liste d'attente puisqu'elle avait perdu un milieu affilié avec leur bureau. Elle est donc maintenant 11e. Mais 11e signifie qu'elle aura peut-être seulement une place l'année prochaine? Ce qui signifie que mon poupon n'aura pas de place non plus à temps pour mon retour au travail car pour bénéficier d'une priorité fratrie, ma plus vieille doit déjà être rentrée....

Pour en ajouter une couche, nous perdons notre priorité sur la liste d'attente si nous signons un nouveau contrat avec un milieu affilié avec ce CPE (tous les milieux subventionnés sont affiliés avec ce même CPE à Rouyn). Nous devons donc essayer de trouver un milieu privé, qui coûte beaucoup plus cher et qui est souvent de moins bonne qualité.

Nous avons visité quelques garderies privées, car nous souhaitons absolument avoir une place en installation et que nos vies ne dépendent plus d'une seule personne. Je ne veux plus jamais revivre cela ni faire revivre cela à ma fille.

Nous avons visité des milieux assez inquiétants, où les enfants ne vont pas dehors et ne sont pas stimulés. Je vis beaucoup de sentiment d'injustice et d'incompréhension face à tous ces gens qui réussissent à obtenir une place en CPE... C'est beaucoup de détresse... À noter aussi que je pleure tous les soirs tellement je suis fatiguée et anxieuse face à cette situation depuis la fermeture de la garderie en milieu familial. Il m'arrive souvent de me réveiller la nuit pour réfléchir à des solutions qui n'existent pas. Je ne peux juste plus revivre cela avec un autre milieu, je dois absolument avoir une place en CPE. Mon enfant n'est pas une chose que l'on peut garocher n'importe où avec n'importe qui qu'elle ne connaît pas pour changer sa couche à tous les jours. »

Témoignage d'une maman vivant les impacts de la pénurie de places en SGEE.

D'ailleurs, selon l'EQAUSG, la Place 0-5 était jugée comme la source d'information la plus utile par seulement 35.1% des parents ayant cherché ou cherchant un premier service de garde pour leur enfant⁶⁵.

Présentement, le guichet unique est présenté comme un portail centralisé facilitant l'accès aux places, alors qu'il ne permet pas à lui seul de garantir une place ni de réellement planifier l'entrée de l'enfant dans le réseau. Certains parents, notamment les parents de familles plus vulnérables, pourraient penser que le simple fait d'y inscrire leur enfant leur permettra de trouver une place, ce qui peut les amener à ne pas multiplier les démarches, et donc à se trouver lésés. Selon le Conseil du statut de la femme, 25% des parents qui ont trouvé leur expérience de recherche difficile estiment qu'il leur aurait été utile d'accéder à de l'information sur les différentes modalités de garde et 18% auraient aimé obtenir des conseils sur les démarches à entreprendre pour trouver une place⁶⁶.

Recommandation 20 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille s'assure que les démarches pour obtenir une place devraient pouvoir être simples, accessibles et efficaces pour tous les parents, ce qui est loin d'être le cas jusqu'à présent.

Toutes les balises influençant l'attribution des places, telles que les critères de priorisation, le nombre de places priorisées dans le cadre de partenariats ou de mission spécifiques, le nombre de places disponibles ou le nombre d'enfants en attente pour chaque tranche d'âge, doivent être divulguées de manière à être comprises par toutes les familles, dans un format clair, simple et multilingue.

Recommandation 21 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille accorde une attention particulière à l'accessibilité pour les familles vivant en contexte de précarité, pour celles qui ne maîtrisent pas le français ou qui sont peu familières avec les outils numériques.

Par exemple, les règles entourant la mise à jour du dossier, et le risque de perdre son rang, doivent être expliqués clairement, dans des formats variés (écrit, audio, visuel).

⁶⁵ Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec (2022). *Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde 2021. Portrait statistique.* [En ligne.](#)

⁶⁶ Conseil du statut de la femme (2023). *L'accès aux services de garde : un impératif pour les femmes du Québec.* [En ligne.](#)

Recommandation 22 :

Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille mette en place un mécanisme de soutien aux familles pour les aider à comprendre les procédures d'inscription, mais aussi pour les aider à remplir correctement leur dossier, à le mettre à jour au bon moment, et à faire valoir leurs priorités.

Nous avons, lors des consultations publiques sur les services de garde éducatifs à l'enfance, en 2021, déjà émis la recommandation que les statistiques quant au nombre d'enfants qui sont en attente d'une place soient communiquées de manière transparente, proactive et intelligible par le gouvernement⁶⁷, tout comme l'a fait le VGQ⁶⁸.

À la lecture du projet de loi 95, nous apprenons que les résultats d'évaluation et d'amélioration de la qualité éducative des SGEE seront disponibles sur le site du ministère ainsi que sur le site du guichet unique, dans les 60 jours suivant leur obtention⁶⁹.

Nous accueillons positivement cette nouvelle. Toutefois, nous comprenons certaines inquiétudes qui ont été émises par des acteurs que vous avez déjà entendus, et nous tenons à souligner que, pour que les informations transmises soient réellement transparentes, elles doivent être compréhensibles.

Recommandation 23 :

Une note globale, sans contexte, peut induire en erreur. Ma place au travail recommande donc que le ministère de la Famille s'assure que les résultats d'évaluation soient accompagnés d'explications simples permettant de distinguer, par exemple, un manquement grave à la sécurité des enfants d'un simple manquement administratif. Cette nuance est cruciale pour orienter les choix des familles.

⁶⁷ Ma place au travail (2021). *Mémoire déposé à l'intention du ministère de la Famille dans le cadre de la consultation sur les services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne](#).

⁶⁸ Bureau du Vérificateur général du Québec (2020). *Rapport du Vérificateur général du Québec. Accessibilité aux services de garde éducatifs à l'enfance*. [En ligne](#).

⁶⁹ Ministère de la Famille (2025). *Projet de loi favorisant l'équité dans l'accès aux services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés dispensés par les titulaires de permis*. Mémoire au Conseil des ministres, présenté par Suzanne Roy, ministre de la Famille. Gouvernement du Québec.

Recommandation 24 :

Concernant le rang des enfants sur les listes d'attente, Ma place au travail comprend qu'il n'est pas possible de donner un rang précis, pour toutes sortes de raisons. Cependant, Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille s'assure de fournir des informations claires sur la position approximative de l'enfant, sur les facteurs qui peuvent influencer l'ordre d'attribution et sur les raisons pour lesquelles ce rang peut évoluer.

Sans ces éléments, les parents resteront dans le flou, et donc inquiets ou insatisfaits.

3.7. Suivi et reddition de comptes : pour que l'intention devienne réalité

À la lecture du projet de loi 95, nous constatons l'absence de mécanismes clairs de suivi, d'évaluation et de reddition de comptes concernant les effets réels qu'aura l'instauration des nouvelles mesures proposées. Il nous semble essentiel que des balises soient prévues pour vérifier si les objectifs annoncés, soit l'amélioration de l'équité, de la transparence et de la mixité sociale dans l'attribution des places en SGEE, seront effectivement atteints.

En tant qu'organisation représentant des parents, notre priorité est de défendre les droits, les intérêts et le bien-être des familles. Il est donc primordial pour nous de prévoir un suivi rigoureux des effets concrets des nouvelles mesures. Tout ce qu'inclut notre politique familiale devrait bien sûr être à l'avantage des familles et viser chez elles un haut niveau de satisfaction quant à la réponse à leurs besoins.

Nous sommes en droit de nous demander quand, par qui, comment et sur la base de quels critères les objectifs d'équité, de transparence et de mixité sociale seront évalués, et de quelles façons les expériences et les discours des parents seront pris en compte. Ce processus d'évaluation doit aussi s'inscrire dans une vigie plus large et constante sur l'expérience d'accessibilité des parents à des places abordables, inclusives et de qualité en SGEE, à des places qui répondent à leurs besoins évolutifs et qui tiennent compte de leurs multiples réalités.

Recommandation 25 :

Comme d'autres acteurs du milieu de la petite enfance l'ont souligné avant nous, Ma place au travail recommande que le ministère de la Famille assure un suivi et des redditions de comptes crédibles et transparents quant aux impacts concrets des différentes mesures incluses au projet de loi, et quant à l'atteinte des objectifs d'équité, de transparence et de mixité sociale.

Recommandation 26 :

Afin d'assurer un suivi crédible et transparent de la mise en œuvre du système des mesures prévues au projet de loi, Ma place au travail recommande la création d'un comité de suivi indépendant, composé notamment de parents et de responsables de SGEE, c'est-à-dire des personnes directement concernées par les mesures prévues.

Ce comité aurait pour mandat d'évaluer les impacts concrets des mesures, d'analyser les retombées en matière d'équité, de transparence et de mixité sociale, puis de formuler des recommandations qui devront impérativement être prises en compte par le ministère pour guider les actions futures.

Recommandation 27 :

Plus largement, Ma place au travail recommande la mise en place de mécanismes permanents, accessibles et inclusifs de consultation parentale, afin que le développement du réseau des SGEE s'appuie réellement sur les besoins exprimés par les familles québécoises. Ces consultations doivent porter une attention particulière aux voix des parents souvent sous-représentés : ceux en situation de précarité ou de vulnérabilité, les parents d'enfants ayant besoin de soutien particulier, les parents issus de l'immigration, les parents autochtones et les parents aux horaires atypiques.

Il s'agit là d'un levier indispensable pour bâtir un réseau véritablement inclusif, représentatif et adapté à la diversité des réalités familiales.

4. RECOMMANDATIONS DE MA PLACE AU TRAVAIL (résumé)

1. Que le ministère de la Famille inscrive dans la Loi, le droit universel et inconditionnel à une place en SGEE subventionnée, inclusive et de qualité pour chaque enfant au Québec, afin que le droit des enfants ne soit pas affecté par les priorités politiques du moment ou les changements de gouvernement.
2. Que le ministère de la Famille prenne les moyens nécessaires pour développer suffisamment de places subventionnées, inclusives et de qualité pour répondre aux besoins des familles québécoises et que chaque tout-petit ait une place.
3. Que le ministère de la Famille mette en place un plan concret de conversions afin de convertir les 58 650 places en garderies non subventionnées soient subventionnées le plus rapidement possible.
4. Que le ministère de la Famille fasse un suivi adéquat pour s'assurer que le plan d'action en œuvre concernant la qualité éducative entraîne une hausse significative de la qualité éducative dans l'ensemble des SGEE (subventionnés ou non).
5. Que le ministère de la Famille commence le plus rapidement possible l'évaluation de la qualité des services de garde en milieu familial et mette en place un plan concret de redressement de la qualité pour ceux qui n'atteindront pas les standards minimaux.
6. Que le ministère de la Famille reconnaisse comme prioritaires un plus large éventail de situations de précarité et de vulnérabilité, incluant notamment la monoparentalité, afin de mieux représenter la complexité des réalités précaires et caractérisées par la vulnérabilité.
7. Que, en plus de la priorisation des enfants vivant dans un contexte de précarité socio-économique, le ministère de la Famille analyse l'ensemble des obstacles freinant la fréquentation d'un SGEE (et plus particulièrement d'un CPE) pour ces enfants, puis mettent en place des solutions pertinentes et diversifiées.
8. Que, en plus d'inclure les enfants ayant besoin de soutien particulier dans les priorités d'admission, le ministère de la Famille prévoit la mise en place d'un ensemble de mesures permettant à tous les SGEE de soutenir une réelle inclusion de ces enfants. Ces mesures devraient inclure un financement adéquat, stable et flexible, un meilleur accès à des professionnels.
9. Que le ministère de la Famille soutienne la mise en place ou la consolidation de collaborations intersectorielles visant le renforcement des équipes éducatives.
10. Que le ministère reconnaisse également le besoin de soutien particulier des enfants sans diagnostic formel et qui n'ont pas accès à un professionnel de la santé, et qu'il

fasse preuve de souplesse quant à l'octroi de ressources supplémentaires pour ces enfants, ou qu'il fasse des investissements supplémentaires pour l'optimisation du programme *Agir tôt*.

11. Que la formation initiale et continue des personnes éducatrices et des gestionnaires intègre de manière transversale les notions de soutien particulier, d'inclusion et de justice sociale, et que des espaces de planification et d'échanges professionnels puissent être offerts pour soutenir la présence et l'évolution des pratiques inclusives. De plus, nous recommandons que les environnements physiques des SGEE respectent systématiquement les principes d'accessibilité universelle et contiennent du matériel pédagogique adapté aux besoins variés des enfants.
12. Que le projet de loi soit modifié afin de permettre aux SGEE de signaler un refus temporaire d'un enfant, sans que cela n'entraîne une suppression automatique sur la liste d'attente.
13. Que le ministère de la Famille s'assure que le développement de nouvelles places en installations se fasse de manière prioritaire en CPE, car c'est le modèle qui semble le plus recherché par les parents et qui semble le mieux répondre à leurs besoins.
14. Que le ministère de la Famille s'assure que les garderies non subventionnées soient converties le plus rapidement possible et que les garderies voulant se convertir en CPE aient le soutien nécessaire pour y arriver.
15. Que la quatrième catégorie d'ordonnancement soit enlevée, afin que les parents ayant une place dans un CPE ou une garderie subventionnée ne soient désavantagés par rapport à ceux qui n'ont pas de place, qui ont une place dans une garderie non subventionnée ou dans un milieu familial.
16. Que le projet de loi soit modifié afin que les parents ne perdent pas leur rang sur une liste d'attente s'ils souhaitent y rester, même s'ils acceptent une place ailleurs. Le système doit reconnaître que les besoins évoluent et les parents devraient toujours avoir le choix.
17. Que le ministère de la Famille reconnaisse et valorise l'expertise des SGEE en matière de connaissance fine des réalités locales dans lesquelles s'inscrivent leurs activités.
18. Que le ministère de la Famille préconise une approche communautaire de proximité au sein des SGEE, à travers laquelle des collaborations locales, les liens avec les familles du territoire et leur implication dans les structures de gouvernances permettent de développer des pratiques et des services les plus adaptés aux besoins des familles.
19. Que le ministère de la Famille envisage le maintien d'une marge de manœuvre locale dans l'élaboration et l'application des politiques d'admission, afin que les SGEE

conservent leur agilité et leur capacité à répondre efficacement aux besoins de leur communauté.

- 20.** Que le ministère de la Famille s'assure que les démarches pour obtenir une place soient simples, accessibles et efficaces pour tous les parents.
- 21.** Que le ministère de la Famille accorde une attention particulière à l'accessibilité à l'information pour les familles vivant en contexte de précarité, pour celles qui ne maîtrisent pas le français ou qui sont peu familières avec les outils numériques.
- 22.** Que le ministère de la Famille mette en place un mécanisme de soutien aux familles pour les aider à comprendre les procédures d'inscription, mais aussi pour les aider à remplir correctement leur dossier, à le mettre à jour au bon moment, et à faire valoir leurs priorités.
- 23.** Que le ministère de la Famille s'assure que les résultats d'évaluation des services de garde soient accompagnés d'explications simples.
- 24.** Que le ministère de la Famille s'assure de fournir des informations claires sur la position approximative de l'enfant sur la liste d'attente, sur les facteurs qui peuvent influencer l'ordre d'attribution et sur les raisons pour lesquelles ce rang peut évoluer.
- 25.** Que le ministère de la Famille assure un suivi et des redditions de comptes crédibles et transparents quant aux impacts concrets des différentes mesures incluses au projet de loi, et quant à l'atteinte des objectifs d'équité, de transparence et de mixité sociale.
- 26.** Que le ministère de la Famille crée un comité de suivi et d'évaluation indépendant, impliquant des parents et des responsables de SGEE. Ce comité aurait pour mandat d'évaluer les impacts concrets des mesures, d'analyser les retombées en matière d'équité, de transparence et de mixité sociale, puis de formuler des recommandations qui devront impérativement être prises en compte par le ministère pour guider les actions futures.
- 27.** Qu'en lien avec le développement du réseau des SGEE, le ministère de la Famille instaure plus globalement des mécanismes permanents, accessibles et inclusifs de consultation des parents, en prêtant une attention particulière aux voix des parents souvent sous-représentés.

5. CONCLUSION

Il y a 25 ans, le Québec se dotait d'un réseau de services de garde éducatifs à l'enfance qui faisait figure de pionnier et suscitait l'envie de bien des pays. En 2021, le gouvernement du Québec s'est engagé, à travers le Grand chantier pour les familles, à offrir une place en service de garde éducatif à chaque enfant. Cet engagement se voulait une réponse historique à une crise qui freine la participation des parents au marché du travail et limite le développement des tout-petits. À l'époque, le gouvernement déclarait :

« Il y a 25 ans, le Québec a eu l'audace de se doter d'un réseau de services de garde abordables et de grande qualité. Nous avons de quoi être fiers de ce grand héritage. Le Québec était visionnaire, tant pour le développement des enfants, pour la conciliation famille-travail que pour stimuler l'économie. Nous devons aujourd'hui continuer le travail dans cette direction, guidés par l'audace, l'initiative et la recherche constante de solutions pour aider nos familles.

Le Québec est assurément l'une des références les plus crédibles en matière de services de garde, tant en Amérique que dans le reste du monde. Mais il est grand temps d'aller au bout de nos ambitions et de compléter ce réseau.

J'ai confiance que le Grand chantier pour les familles nous permettra de régler la question de l'accès au réseau. C'est tout le secteur de la petite enfance qui pourra enfin consacrer ses énergies à ce qui constitue sa véritable mission : la qualité des services offerts aux enfants et à leur famille. »

François Legault, Premier ministre du Québec, 2021⁷⁰

Pourtant, quatre ans plus tard, alors que l'échéance approche, cette promesse est loin d'être tenue. Les paroles ont été fortes, mais les actions ne sont pas suffisantes. Les familles québécoises attendent toujours des mesures concrètes et structurantes, à la hauteur de leurs besoins.

Aujourd'hui, le réseau reste inachevé. Il est en crise, et des dizaines de milliers d'enfants sont privés d'un accès équitable à des services de garde abordables et de qualité. Les investissements annoncés jusqu'ici sont non seulement insuffisants, mais souvent mal adaptés à la réalité vécue sur le terrain. Cette situation menace la capacité du gouvernement à honorer son engagement.

Si cette situation n'est pas corrigée dès maintenant, le Québec manquera une occasion historique de finaliser l'un des projets sociaux les plus porteurs de son histoire récente. Loin d'être une dépense, les services de garde éducatifs constituent un levier économique essentiel, avec des retombées majeures sur l'emploi, l'égalité entre les genres, la vitalité des régions et, surtout, le développement global des enfants.

⁷⁰ Ministère de la Famille (2021). *Grand chantier pour les familles*. [En ligne](#).

Dans un réel souci d'équité, il devient urgent de garantir à chaque tout petit un accès à une place dans un service de garde subventionné, inclusif et de qualité, qui réponde aux besoins des parents et respecte leurs choix.

Nous partageons les objectifs de mixité sociale en petite enfance recherchés par le projet de loi 95. Cependant, le gouvernement ne pourra tenir ses promesses que s'il s'attaque aux racines profondes de la crise vécue par le réseau.

Nous le rappelons, l'équité ne peut exister sans accessibilité réelle. Tant que l'accès au réseau subventionné restera hypothétique pour des dizaines de milliers de familles, l'équité restera un principe abstrait. Des enfants et des parents aux parcours marqués par les inégalités sociales et économiques continueront, malgré des priorités d'admission, d'être privés d'accès aux SGEE.

Ne pas agir dès maintenant serait non seulement trahir un engagement, mais aussi perpétuer une iniquité systémique majeure qui freine l'économie et appauvrit les familles, majoritairement des femmes.

À travers ces propositions, Ma place au travail souhaite contribuer activement aux réflexions du ministère de la Famille et se tient prête à collaborer pour contribuer à la mise en œuvre de réformes plus ambitieuses, ancrées dans les réalités des familles, et orientées vers un accès universel et inconditionnel à des services de garde éducatifs de qualité, abordables et inclusifs, pour chaque tout petit du Québec.

Le moment est venu de compléter, une fois pour toutes, ce réseau imaginé il y a 25 ans.